

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 979

Artikel: Ecologie forcée

Autor: Imhof, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Combinaison gagnante

(cfp) Les électeurs et les électrices du canton de Berne sont appelés à se prononcer le 28 janvier sur une initiative populaire proposant que la sélection pour l'enseignement secondaire soit effectuée à l'issue de la sixième année primaire au lieu de la quatrième actuellement. Le débat est vif, même si la participation au scrutin sera probablement faible. La gauche est favorable au changement alors que la droite est divisée. Quant aux enseignants, interrogés par leur principale association professionnelle, ils se sont prononcés majoritairement pour le maintien de l'âge actuel de sélection. Les formateurs des maîtres enfin sont favorables au changement. Mais en fait, c'est un débat d'arrière-garde qui se déroule à Berne. Le prochain passage du canton du Jura au modèle 6+3 signifie qu'un vote négatif reléguerait les Bernois au rôle de «derniers des Mohicans» en matière de fixation de l'âge de passage à l'enseignement secondaire. En effet, si l'on excepte Bâle-Ville et le Tessin qui ont des régimes très particuliers, une sorte de modèle 7+2 pour le premier et 9+0 pour le second, dix-huit cantons, et bientôt dix-neuf avec le Jura, ont le système 6+3 et quatre autres, dont Vaud et Neuchâtel, le système 5+4.

L'examen de l'initiative a fortement divisé le Grand Conseil où les adversaires

craignent entre autres un abaissement du niveau de l'enseignement. Les expériences faites ailleurs ne semblent pas particulièrement intéresser les partisans de l'immobilisme.

En fait, le retardement de la sélection serait accompagné de mesures nouvelles pour les 5^e et 6^e années de scolarité afin de mieux préparer les enfants à la suite de leurs études. Au surplus, l'école primaire étant généralement plus près du domicile des élèves que l'école secondaire, il en résulterait un moindre déplacement sur le plan régional.

Se posent aussi les problèmes du coût (raisonnable) que provoquera la suppression d'environ 40% des classes secondaires et l'ouverture d'un nombre correspondant de classes primaires et celui de la reconversion des maîtres secondaires privés de leurs classes, mais qui bénéficieraient des droits acquis en matière de traitement. Certains adversaires font diversion en parlant d'un modèle 4+5 sans préciser de quoi il s'agit.

On est frappé, dans la ville de Berne, par le nombre d'écoles privées pour l'enseignement obligatoire. Est-ce une conséquence d'un système scolaire trop conservateur?

Les résultats du vote du 28 janvier permettront d'apporter un début de réponse à cette question. ■

(pi) Nous l'avons souvent dit dans ces colonnes, un excellent moyen de protéger l'environnement est de lui attribuer une valeur, tant il est vrai que l'homme a une tendance naturelle à gaspiller ce qui ne coûte rien. Il ne devient ingénieux et économique que lorsqu'il y trouve un intérêt financier. Un fait divers illustre parfaitement ce principe.

Ecologie forcée

La commune d'Avenches a décidé, pour financer d'importants travaux sur son réseau d'eau, d'élèver le prix du mètre cube de 70 centimes à 1 fr. 40. Même à ce prix (0,014 centime le litre) l'eau peut être considérée par les particuliers comme une denrée pratiquement gratuite. Il n'en va pas de même pour les industries, comme cette entreprise de graviers qui en consomme annuellement 24'000 m³ pour sa production. L'augmentation du prix représentera une dépense supplémentaire annuelle de près de 17'000 francs. Le directeur a donc protesté auprès des autorités pour que cette hausse se fasse par paliers, sur plusieurs années.

Un autre moyen de rendre la facture moins lourde consiste à investir 15'000 francs dans un système de pompes permettant de recycler l'eau utilisée, ce que pense faire le directeur devant le refus des autorités d'entrer en matière sur ses réclamations.

Pour que les économies soit payantes, il faut que ce que l'on désire utiliser coûte quelque chose... CQFD.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Dixence à la pointe

(pi) Le Conseil d'Etat valaisan a décidé au mois de décembre d'approuver le projet «Cleuson-Dixence 1100 MW». Celui-ci vise à mieux profiter du barrage de la Grande-Dixence, grâce au percement de nouvelles galeries et à la construction d'une nouvelle usine. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est qu'il s'agit d'une optimisation des installations existantes et que son coût important — un milliard de francs — sera amorti sans aucun captage supplémentaire. Ainsi, les nouvelles installa-

tions permettront de n'utiliser l'eau de retenue de la Dixence qu'au moment où l'électricité peut être vendue au meilleur prix, c'est-à-dire aux heures de pointe. La trop faible puissance des installations actuelles au pied de la descente en un tronçon (Usine de Chandoline à Sion) et la configuration du reste du réseau de conduites faisant un détours par l'usine de Fionnay obligent en effet à mettre sur le marché de l'électricité à des moments qui n'étaient pas toujours les plus favorables, économiquement parlant s'entend. Quelques chiffres suffisent à démontrer le mécanisme: les coûts de production actuels de Cleuson-Dixence sont d'environ 8 à 9 centimes par kWh et se situeront entre 12 et 15 centimes avec la réalisation du

projet. Et le prix de l'électricité nucléaire importée de France est de 6 à 7 centimes... Ces chiffres montrent que les producteurs d'électricité qui se lamentent sur une prétendue dépendance électrique à l'égard de l'étranger jouent à fond la carte de l'interdépendance. Car s'il est vrai que nous importons du nucléaire bon marché, nous exportons de grosses quantités d'électricité de pointe au prix fort, profitant ainsi de nos nombreux lacs de retenue. ■